



CONVENTION DE PARTENARIAT

« DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 2025 »

Entre

La commune de LOYETTES représentée par son maire **Jean-Pierre GAGNE** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du _____ rendue exécutoire le _____ 2025
d'une part,

Et,

La commune de AMBERIEU-EN-BUGEY représentée par son maire, **Daniel FABRE** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de AMBUTRIX représentée par son maire, **Dominique DELOFFRE** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de BLYES représentée par son maire, **Daniel MARTIN** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE représentée par son maire, **Bernard PERRET** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de CHAZEY-SUR-AIN représentée par son maire, **Claire ANDRE** dument habilitée par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de LAGNIEU représentée par son maire, **André MOINGEON** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de LEYMENT représentée par son maire, **Lionel KLINGLER** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Et,

La commune de MEXIMIEUX représentée par son maire, **Jean-Luc RAMEL** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de PEROUGES représentée par son maire, **Nathalie MICOLAS** dument habilitée par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de RIGNIEUX LE FRANC représentée par son maire, **Pascal PAIN** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINT-ELOI représentée par son maire, **Jehan Benoit CHAMPAULT** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINT JEAN DE NIOST représentée par son maire, **Béatrice DALMAZ** dument habilitée par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINTE JULIE représentée par son maire, **Lionel CHAPPELLAZ** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS représentée par son maire, **Fabrice VENET** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY représentée par son maire, **Josiane CANARD** dument habilitée par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY représentée par son maire, **Patrick MILLET** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,

La commune de SAINT-VULBAS représentée par son maire, **Marcel JACQUIN** en dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Et,
La commune de TORCIEU représentée par son maire, **Estelle BARBARIN** dument habilitée par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,
La commune de VILLIEU LOYES MOLLON représentée par son maire, **Eric BEAUFORT** dument habilité par délibération du conseil municipal en date du..... rendue exécutoire le

Et,
Le SIVU Les Petits Mômes représentée par sa Présidente, **Marina SACCO** dument habilitée par délibération du conseil d'administration en date du..... rendue exécutoire le

Et,
Le SIVOM Rhône Chartreuse de Portes par son Président, **Daniel BEGUET** dument habilité par délibération du conseil d'administration en date du..... rendue exécutoire le

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de rétribution du diagnostic social réalisé par le cabinet « MC2 », de Pierrick MARTIN, sur l'année 2025, lié à la Convention Territorial Global et à la Commune de Loyettes.

Article 2 : Définition du champ d'intervention commun

Chaque commune se verra attribuer une somme à payer en fonction du nombre d'habitants, en suivant cette répartition :

Ville	Coût
Ambérieu-en-Bugey	2 083,69 €
Ambutrix	102,35 €
Blyes	180,99 €
Bourg St Christophe	206,31 €
Chazey sur Ain	216,09 €
Lagnieu	980,76 €
Leyment	189,83 €
Loyettes	469,55 €
Meximieux	1 098,24 €
Pérouges	185,14 €
Rignieux le Franc	151,51 €
St Eloi	70,20 €
St jean de Nioist	249,44 €

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

St Maurice de Gourdans	378,59 €
St Rambert en Bugey	291,91 €
Ste Julie	146,29 €
St Sorlin	150,71 €
St Vulbas	165,31 €
Torcieu	99,67 €
Villieu Loyes Mollon	513,22 €
SIVU Les Petits Mômes avec :	1 355,99 €
<i>Ambronay</i>	
<i>Bettant</i>	
<i>Château gaillard</i>	
<i>Douvres</i>	
<i>St Denis en Bugey</i>	
<i>St Maurice de Rémens</i>	
SIVOM Rhône Chartreuse de Portes avec :	668,22 €
<i>Bénonces</i>	
<i>Briord</i>	
<i>Innimond</i>	
<i>Lhuis</i>	
<i>Lompnas</i>	
<i>Marchamp</i>	
<i>Montagnieu</i>	
<i>Ordonnaz</i>	
<i>Seillonnaz</i>	
<i>Serrières de Briord</i>	

Article 3 : Dispositif financier

La commune Loyettes, en tant que « porteur de projet » s'engage à verser les frais d'étude au cabinet MC2 et de facturer de manière équitable, au prorata du nombre d'habitants, aux autres communes concernées, selon la clef de répartition mentionnée à l'article 2.

Article 4 : Avenant

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Fait en 22 exemplaires,

A Loyettes,

Le

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE Date de télétransmission : 24/06/2025 Date de réception préfecture : 24/06/2025

Pour la commune de Loyettes,

Pour la Commune d'Ambérieu-en-Bugey,

Pour la Commune d'Ambrutrix,

Pour la Commune de Blyes,

Pour la commune de Bourg saint Christophe,

Pour la commune de Chazey-sur-Ain

Pour la commune de Lagnieu,

Pour la commune de Leyment,

Pour la commune de Meximieux,

Pour la commune de Pérouges,

Pour la commune de Rignieux le Franc,

Pour la commune de St Eloi,

Pour la commune de St Jean de Niost,

Pour la commune de Sainte Julie,

Pour la commune de St Maurice de Gourdans,

Pour la commune de St Rambert en Bugey

Pour la commune de St Sorlin,

Pour la commune de St Vulbas,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Pour la commune de Torcieu,

Pour la commune de Villieu Loyes Mollon,

Pour le SIVU Les Petits Mômes,

Pour le SIVOM Rhône Chartreuse de
Portes,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025